

CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

Séance du 25 mars 2021, Salle de gym Collège Le Suchet, 20h15

Monsieur Claude GAULIS, Président, souhaite la bienvenue à la première séance annuelle du Conseil communal. Il salue Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Messieurs les Municipaux ainsi que le représentant de la presse. Il ouvre la séance en demandant à la Secrétaire de procéder à l'appel.

Présents : Mesdames et Messieurs Eric BARROUD, Nicolas BAUME, Marie-France BRIDE, Pascal BRUGGER, Jean-Daniel CHAMPAGNAC, Bertrand CHAUVY, Jean-Blaise CLAPASSON, David CORREIA, Théophile CUCHE, Joao DA COSTA ALVES, Brock FIEDLER, Joan GALLMEIER, Claude GAULIS, Marc GUERIN, Laurence HABEGGER, Blaise HEFTI, Jean-Christophe ISENSCHMIED, Nathalie JAEP, Julia LÖFSTEDT, Ian MAC DONALD, Vincent MOTTIER, Kimberly OPPENHEIM, Christoph OTT, Fabian PAVILLARD, René PAVILLARD, Eric PELLAUD, Fabien PETRUCCI, Serge PFISTER HAZENBERG, Françoise SCHÜLER, Emilien SCHWIZGEBEL, Philippe TAUXE, Maria VALENTIN AEBERSOLD, Eve WIDMER, Yvan ZBINDEN.

Excusés : Mesdames et Messieurs Violeta ARSIC-STANOJEVIC, Corinne BLANCHARD, Jean-Luc FRIEDRICH, Luc-Etienne GAGNEBIN, Jean HOHL, Serge MOREL, Mikael OSCARSSON, Sonia RAUSIS.

Absents : Messieurs Joao CARDOSO, Frédéric MOREROD, Yanick PERRIN.

Le premier appel fait constater la présence de 34 conseillères et conseillers.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte.

La convocation pour cette séance a été envoyée dans les délais.

1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2020

En préambule, Monsieur le Président souhaite corriger une erreur de sa part concernant le procès-verbal précédent (29 octobre 2020) qui n'avait suscité aucune intervention et qu'il avait déclaré adopté sans être soumis au vote.

Dès lors, le procès-verbal de la séance no 20 du 29 octobre 2020 est donc soumis au vote et accepté à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2020 a été adressé à chaque conseillère et conseiller, il n'en sera donc pas donné lecture.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est soumis au vote et accepté à l'unanimité avec remerciements à la Secrétaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été adressé à chaque conseillère et conseiller, il n'en sera donc pas donné lecture.

Ce dernier ne fait l'objet d'aucune intervention et sera suivi tel que proposé.

3. ASSERMENTATION(S)

Aucune.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

DÉCÈS

Depuis le dernier Conseil, nous devons déplorer le décès de 10 personnes. L'Assemblée est priée de se lever pour observer un instant de silence afin d'honorer la mémoire de Mesdames et Messieurs

Rakotonirina RARIVOARISON, *dit Riki*
 Daniel MOREL
Municipal de 1978 à 1981
Conseiller communal de 1982 à 1993
Nos vives condoléances sont adressées
aux trois membres de sa famille qui
siègent au Conseil, Corinne Blanchard,
Serge Morel et Jean-Luc Friedrich

Jean-Daniel BORLOZ, *tambour émérite*
dans plusieurs fanfares

Yvan MARCHAND

Pierre LEMERY

Gérald GREMAUD
Employé communal retraité

André OGUEY

Roger DUPERTUIS

Bertrand HOURCADE, *auteur d'un livre*
qui retrace un pan de l'histoire de Leysin

Christiane BARREY, *dite Kiki à la voix*
enchantée

NAISSANCES

C'est avec joie que Monsieur le Président souhaite la bienvenue à quatre nouveau-nés. Il s'agit de :

Leny GIACCHETTA

Emy LE CANDERF

Jahnaya TAGLIAMENTO

Anna PORCEDDA CORDEIRO

Félicitations aux heureux parents.

VOTATIONS

Le peuple a été appelé à se prononcer le 7 mars dernier, par votation, sur 3 objets fédéraux. Les résultats pour Leysin ont été les suivants :

	Initiative populaire 15 septembre 2017 « Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage »	Loi fédérale du 27 septembre 2019 sur les services d'identification électronique (LSIE)	Arrêté fédéral du 20 décembre 2019 portant approbation de l'Accord de partenariat économique de large portée entre les Etats de l'AELE et l'Indonésie
Electeurs inscrits	1'449	1'449	1'449
Bulletins rentrés	871 (60,11%)	866 (59,77%)	870 (60,04%)
OUI	284 (33,53%)	264 (31,35%)	321 (38,12%)
NON	563 (66,47%)	578 (68,65%)	521 (61,88%)

ELECTIONS COMMUNALES POUR LA LEGISLATURE 2021 - 2026Election du Conseil communal et 1^{er} tour de l'élection à la Municipalité du 7 mars 2021

Le taux de participation a été de 53,44% pour le Conseil communal et 51,74% pour la Municipalité. Les résultats détaillés ont été affichés au pilier public et sont à disposition sur le site communal pour consultation, il n'en sera donc pas donné lecture.

En résumé, les élections mettaient en lice quatre partis, dont trois ont obtenu le quorum. Les 45 sièges seront répartis de la manière suivante :

Les groupes apparentés Le Forum et Equi-Libre : 13 sièges
Mouvement Indépendant Leysenoud : 11 sièges
Entente Leysenoude – PLR Les Libéraux-Radicaux : 21 sièges

Le Conseil accueillera 13 nouvelles personnes.

Monsieur le Président adresse ses félicitations aux 5 candidates et candidats qui se sont présentés à la Municipalité et qui ont toutes et tous été élus ainsi qu'aux personnes élues présentes ce soir et celles qui intégreront le Conseil prochainement. Il remercie d'ores et déjà chacun et chacune de se mettre à disposition de la collectivité.

Pour rappel, l'assermentation et installation des Autorités communales aura lieu le mardi 29 juin 2021 à 15h00.

5. RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS NO 1/2021 : ORGANISATION RÉGIONALE DE LA PROTECTION CIVILE – CRÉATION DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE « ORPC DU DISTRICT D'AIGLE »

Madame Laurence HABEGGER, Rapportrice de la Commission ad hoc, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité des personnes présentes d'accepter les conclusions du préavis.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président lit les conclusions du préavis qui sont :

1. d'adopter tels que proposés, les statuts de l'Association intercommunale de l'Organisation régionale de la protection civile du district d'Aigle ;
2. d'adhérer à l'Association intercommunale de l'Organisation régionale de la protection civile du district d'Aigle.

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à l'unanimité.

6. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS NO 2/2021 : MISE À DISPOSITION DES BIENS-FONDS ET INFRASTRUCTURES COMMUNALES NÉCESSAIRES À LA RÉALISATION ET AU FUTUR FONCTIONNEMENT DE LA STEP RÉGIONALE

Madame Françoise SCHÜLER, Rapportrice de la Commission des finances, donne lecture du rapport qui propose, à l'unanimité, d'accepter les conclusions du préavis.

Dans le cadre du projet de la future STEP régionale, Monsieur Pascal BRUGGER demande si l'on sera taxé sur le volume d'eau, y compris les eaux claires, descendu à Aigle ou par Equivalent habitant.

Monsieur Jean-Marc UDRIOT précise tout d'abord que cette question n'est pas en lien avec le préavis et qu'il s'agit uniquement d'un complément d'information.

Les STEP sont équipées d'un déversoir qui permet notamment, d'absorber les gros orages. Les coûts d'exploitation sont basés pour 1/3 sur le débit et 2/3 sur la qualité, appelée charge polluante. La Commune de Leysin n'a pas encore entièrement réalisé la mise en séparatif de son réseau de collecteurs (eaux claires – eaux usées). Dès lors, afin de diminuer les coûts d'exploitation, en particulier en ce qui concerne l'épuration de l'eau claire, ces travaux devront être effectués lors de la prochaine législature.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président lit les conclusions du préavis qui sont :

1. d'autoriser la Municipalité à accorder pour une durée de 30 ans, renouvelable, un droit distinct et permanent de superficie sur une fraction de la parcelle RF n° 1450 de la Commune de Leysin, d'une surface de 1'337 m² environ, sur le site actuel de la STEP, moyennant une rente annuelle de 4% de CHF 267'400.-, indexée selon IPC. En cas d'évolution négative de l'IPC, la rente ne pourra être inférieure à 4% de CHF 267'400.- ;
2. d'autoriser la Municipalité à céder à l'AERA les infrastructures sises sur la fraction de la parcelle RFn°1450, constituant la STEP actuelle de Leysin, ainsi qu'une partie du réseau de collecteurs d'eaux usées pour un montant de CHF 72'000.- TTC ;
3. d'affecter le produit de la vente au poste 460 « égouts et épuration » ;
4. d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes relatifs à ces transactions.

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à l'unanimité.

7. RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS NO 3/2021 : ADOPTION DU VOLET STRATÉGIQUE DU PLAN DIRECTEUR RÉGIONAL TOURISTIQUE DES ALPES VAUDOISES

Madame Joan GALLMEIER, Rapporteuse de la Commission ad hoc, donne lecture du rapport qui propose, à l'unanimité, d'accepter les conclusions du préavis.

Ce dossier est fondamental pour notre avenir et Monsieur le Président félicite tous les acteurs qui ont œuvré en amont afin que ce projet aboutisse grâce à une bonne coordination régionale.

Monsieur Jean-Marc UDRIOT relève la complexité du dossier et comprend le questionnement des membres du Conseil concernant le volume conséquent des documents à étudier pour ce préavis. Nous serons de plus en plus souvent confrontés à des planifications régionales qui découlent directement de la Loi sur l'aménagement du territoire imposée par la Confédération.

Ce dossier comporte trois volets, soit la situation actuelle (explicatif) la stratégie et l'opérationnel. Ce dernier volet relève de la responsabilité des Municipalités et la question qui s'est posée lors de la séance de commission est de savoir si les communes ne seront pas lésées dans le cas où, par exemple, le besoin de lits hôteliers se faisait sentir alors

que les quotas sont atteints. En regard du nombre de nouveaux hôtels construits dans les Alpes Vaudoises ces dernières années, il n'y pas de quoi se préoccuper.

Par ailleurs, il existe une vraie collaboration entre les communes qui connaissent également des inquiétudes au niveau du développement de leur territoire et ont à cœur de défendre leur économie.

Il relève l'excellent travail de la commission qui a étudié ce préavis. Le Plan régional touristique découle de notre Plan d'affectation communal, qui tient justement compte des zones touristiques et hôtelières. Toutes les communes ont agi de la même manière. Il est vrai que l'on ne pourrait pas aujourd'hui valider un Plan d'affectation communal conforme à la Loi sur l'aménagement du territoire sans avoir de Plan régional touristique. Il sera de même avec le Système régional de gestion des zones d'activités (SRGZA) qui regroupe tout ce qui concerne le domaine commercial. Cette prochaine étape sera également soumise au Conseil communal.

A l'avenir, la Municipalité devra communiquer davantage sur les travaux en cours, de manière à éviter que ces dossiers complexes arrivent en main du Conseil à la dernière minute.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président lit les conclusions du préavis qui sont :

- D'adopter le volet stratégique (partie II) du Plan directeur régional touristique des Alpes vaudoises.

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à l'unanimité.

8. NOMINATION(S)

Aucune.

9. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Monsieur Daniel NIKLES :

CITE DE L'ENERGIE

En février dernier, Leysin a obtenu le renouvellement du label Cité de l'énergie. La Municipalité s'en réjouit, car cela souligne l'engagement de notre Commune et la volonté de soutenir le développement durable. Ce nouveau label nous sera remis le 30 septembre prochain lors de la séance du Conseil communal.

Monsieur Jean-Marc UDRIOT :

PROLONGATION DE LA LIGNE AIGLE-LEYSIN

La Municipalité avait communiqué qu'à l'occasion de chaque séance du Conseil communal, elle ferait un point de situation sur le prolongement de la ligne Aigle – Leysin et la liaison verticale Centre sportif Crettex-Jaquet – Feydey-Grand-Hôtel.

Lors du Conseil du 30 septembre 2020, un crédit a été voté pour l'engagement d'un délégué à la mobilité à l'urbanisme. C'est donc avec plaisir que Monsieur UDRIOT présente Monsieur Michel PACCAUD, engagé pour ces tâches. Marié et père de trois

filles, il est doté d'une solide expérience dans le domaine des transports publics, soit plus de 30 ans aux CFF et chargé de la planification des infrastructures ferroviaires pour toute la Suisse romande durant 12 ans à l'Office fédéral des transports (OFT).

Il passe la parole à Monsieur PACCAUD qui commente la présentation Powerpoint, jointe au présent procès-verbal.

Monsieur Jean-Marc UDRIOT souligne que ce projet peut sembler abstrait, mais il va effectivement se réaliser. Certes, le chemin sera semé d'embûches, notamment en ce qui concerne le financement de la liaison verticale, car la Commune n'a pas les moyens d'investir 34 millions, mais il existe des solutions.

Le montant de 2'350'000.-- correspond au crédit d'études pour la liaison verticale accepté par le Conseil en octobre dernier. Aucune convention tripartite n'a été signée et à ce jour, ce préavis a simplement été officialisé. C'est un beau défi et un projet porteur non seulement pour notre Commune, nos habitants et nos hôtes, mais également pour toute la région. Nous n'aurions pas obtenu le soutien du Canton et de la Confédération s'il n'y avait pas eu un concept régional et l'appui de toute la région.

Madame Joan GALLMEIER demande si le renouvellement du matériel roulant se fera avant ou au terme du chantier.

Monsieur Michel PACCAUD précise que le renouvellement du matériel roulant et l'entretien de la ligne actuelle font partie d'un crédit octroyé par la Confédération qui n'a rien à voir avec le projet de prolongement de la ligne de l'A-L.

La loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand) prévoit que d'ici à 2023, les voyageurs à mobilité réduite transitant par les gares accèdent sans obstacles aux quais et puissent entrer et sortir des trains de façon autonome. Il est très compliqué de répondre à ces directives, particulièrement sur des terrains en pente comme c'est le cas à la halte de Versmont. 80% des gares ne sont pas accessibles et ne répondent pas aux normes. Le nouveau matériel roulant à plancher surbaissé permet un accès facilité au train.

Avec le prolongement de la ligne de l'A-L, il existe une opportunité de temporiser quelques années afin de mettre ces gares aux normes. Les haltes touristiques telles que Rennaz font exception, du fait qu'elles ne desservent qu'un chemin pédestre.

La mise en service du nouveau matériel roulant est donc un dossier à part. Quelques travaux devront être réalisés sur la ligne, notamment en ce qui concerne l'élargissement des tunnels. Ces travaux sont déjà planifiés et l'Aigle-Leysin aura son nouveau matériel roulant d'ici 3 à 4 ans.

Monsieur Christoph OTT fait part de son enthousiasme et félicite tous les acteurs de ce projet qui nécessite un travail énorme. C'est un beau cadeau pour la station.

Monsieur Michel PACCAUD souligne qu'il se tient à disposition et encourage chacun à le contacter, car il estime important d'être à l'écoute. C'est un projet collectif et régional qu'il ne peut mener seul avec la Municipalité. Par ailleurs, c'est également le projet phare du canton de Vaud pour ces dix prochaines années et l'unique d'importance capitale inscrit dans PRODES 2035 (Programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire).

Monsieur le Président remercie Monsieur PACCAUD pour cette présentation.

10. INTERPELLATIONS

Aucune.

11. POSTULATS

Aucun.

12. MOTIONS

Aucune.

13. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Aucune.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Secrétaire est priée de bien vouloir procéder au contre-appel qui fait constater la présence de 34 personnes.

Monsieur le Président vous remercie de votre présence et vous souhaite une bonne fin de soirée et de préserver votre santé et celle de votre entourage. L'Assemblée est close et la séance levée à 21h35.

Leysin, le 25 mars 2021

Pour le Conseil communal :

Le Président :  Claude GAULIS

La Secrétaire :  Corinne DELACRETAZ



Annexe : Présentation point de situation prolongement de la ligne Aigle-Leysin